



**Thème :** « Prévenir l'usage des drogues chez les jeunes »

**Date :** Vendredi 6 avril 2018 de 09h30 à 16h

**Lieu :** A la Fédération Nationale - 28 Place St Georges  
75009 PARIS Salle Pernot – Escalier A – 1<sup>er</sup> étage

**Animée par :** Jean Costentin. Professeur en médecine, président du CNPERT  
(Centre national de prévention, d'études et de recherches sur les toxicomanies)

❖ **Objectifs :**

Fournir aux associations et bénévoles les informations nécessaires pour accompagner des familles en matière de prévention des conduites addictives

❖ **Programme :**

L'usage de cannabis:

- ses méfaits physiques, psychiques
- les signes d'appel d'une consommation, les éléments de certitude
- comment aborder le problème avec ses utilisateurs

**Profil des participants :**

Cette formation est à destination des responsables de fédérations et associations. Les bénévoles qui assurent ou animent un service d'accueil et d'information des familles. Les bénévoles représentants d'usagers dans les organismes de sécurité sociale et dans les établissements de santé. Les bénévoles qui animent des groupes de parole.

**Tarifs :**

27€ pour les membres Familles de France – 50 € pour les non membres



**A RENVoyer accompagnée de votre règlement** (chèque de 27€ ou 50€)  
**avant le mercredi 28 mars 2018 à :**  
FAMILLES DE FRANCE - Fédération Nationale  
Secrétariat général - 28 Place St Georges 75009 PARIS  
ou par mail : [accueil@familles-de-france.org](mailto:accueil@familles-de-france.org) ou par fax : 01.45.96.07.88

**Thème :** « Prévenir l'usage des drogues chez les jeunes »

**Date :** Vendredi 6 avril 2018 de 09h30 à 16h

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél : .....

E-mail : .....

Adhérent de l'association de: .....

**Rappel des conditions de participation aux stages de formation organisés par la Fédération nationale**

**Inscription :** les frais sont à régler à l'inscription (voir tarif ci-dessus)  
Toute inscription doit faire apparaître l'accord de l'Association locale ou de la Fédération départementale dont dépend la personne inscrite. Une inscription ne devient ferme et définitive qu'après réception des droits d'inscription.

**Remboursement :** Le remboursement des frais de transport est accepté uniquement sur justificatifs originaux et sur la base du billet SNCF, en 2<sup>ème</sup> classe.

**Repas :** Pris en commun, à la charge de la Fédération nationale.